

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE SYSTÈME DE GESTION DU PORTEFEUILLE HYPOTHÉCAIRE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je veux poser au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement une question qui se rattache à celle que je lui ai posée le 16 mars dernier, et qui concerne le degré d'efficacité, le coût total et le rendement du système de gestion du portefeuille hypothécaire de la Société. Il sait que je m'intéresse à cette question, car le programme a été lancé lorsque j'étais moi-même ministre. Je me rends compte que ce n'est pas lui qui a été ministre au cours de la période critique. Toutefois, dira-t-il à la Chambre et au pays s'il est satisfait de la façon dont fonctionne ce programme?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai signé ce matin même la réponse à la question du député qui figure au *Feuilleton*. Il y trouvera des détails qui peuvent maintenant m'échapper.

Le député a raison de signaler que le programme a bel et bien débuté il y a quelques années, soit à la fin des années 70. Vers juillet 1981, si je me souviens bien, on a découvert qu'il suscitait des problèmes qu'il fallait absolument examiner à fond. Ce qui a été fait.

J'ajouterai qu'il y a quelques mois, vers la fin de 1982, le conseil d'administration a chargé un expert-conseil d'examiner la question, et même de suspendre le programme jusqu'à ce qu'il en soit satisfait. Je dois dire en outre que les chiffres qu'a cités le député ou qui lui ont été attribués par le *Sun* de Toronto sont absolument inexacts. En fait, nous parlons d'un maximum de 24 millions de dollars, non de 60 ou 80 millions.

M. MacKay: Je me rappelle que le ministre a cité hier feu le secrétaire américain à la Défense, Engine Charlie Wilson, disant qu'il en voulait toujours plus pour son argent. Je suppose que celui-ci aurait convenu avec moi qu'une perte de 24 millions de dollars est loin d'être négligeable et qu'on aurait pu construire beaucoup de logements à prix modique avec cet argent.

LES HONORAIRES DES CONSULTANTS

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, la somme de 24 millions de dollars que mentionne le ministre comprend-elle les honoraires versés aux experts-conseils, notamment aux compagnies telles que Systems House? Est-il disposé à mettre en jeu son existence politique contre ce chiffre de 24 millions de dollars?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je voudrais vérifier cette somme de 24 millions de dollars avant de répondre. Je prends la question du député très au sérieux puisqu'il a été à un moment donné ministre chargé de la SCHL. Je dois ajouter qu'on aurait tort de croire que tout a été gaspillé si telle est l'opinion des députés. Chose certaine, la Société a utilisé d'autres façons une certaine proportion de ce matériel ou de cet outillage.

Questions orales

LES MINES

LA FERMETURE DE LA MINE SHERRIT GORDON. À LYNN LAKE (MAN.)

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, je pose au premier ministre une question faisant suite à celle du député de Hamilton Mountain. Le premier ministre a terminé sa réponse en demandant ce que ferait le Manitoba ou le premier ministre de cette province.

Dans le cas de la mine Sherritt Gordon, au Manitoba, la compagnie a annoncé qu'elle allait fermer la mine, licencier les travailleurs et cesser toute prospection de métaux de base dans la région, même si le gouvernement provincial lui offre une aide financière, car, selon les propres paroles de son président: «Le secteur privé offre des conditions plus intéressantes, vu que le gouvernement ne paie pas d'impôt, contrairement aux gouvernements provinciaux, si bien que l'entreprise privée pourrait obtenir . . . »

Mme le Président: A l'ordre. Je ne veux pas que les députés commencent à faire des citations pendant la période des questions. C'est aller un peu trop loin.

M. Murphy: Comme, d'après les paroles que j'ai citées, cette compagnie n'acceptera pas de subventions du gouvernement du Manitoba à cause des dégrèvements d'impôt accordés par le gouvernement fédéral, le premier ministre va-t-il vérifier les dispositions relatives à ces dégrèvements et veiller à ce qu'elles soient modifiées, afin que les compagnies ne puissent plus refuser de faire de la prospection à cause de ces dégrèvements d'impôt?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, c'est une question à laquelle je ne peux évidemment pas répondre si je n'ai pas plus de précisions. Mais si j'ai bien compris, le député prétend que les dégrèvements d'impôt nuisent à la prospection au lieu de la favoriser. Cela me paraît certainement contraire à l'esprit du budget et c'est une bonne question à soulever, car nous sommes en plein débat sur le budget.

M. Murphy: J'ai l'intention d'en parler demain, lors du débat budgétaire.

ON DEMANDE LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔT

M. Rod Murphy (Churchill): Cette question touche les travailleurs de Lynn Lake. Si les mesures fiscales du gouvernement fédérale empêchent cette société de faire des travaux d'exploration, parce qu'elle préfère traiter avec une entreprise privée plutôt que d'accepter les fonds que le gouvernement du Manitoba lui offre, le gouvernement compte-t-il modifier les dispositions relatives aux dégrèvements d'impôt, qui relèvent de sa politique?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il importe de rectifier l'affirmation qu'a lancée le député. En fait, dans le cas du projet de fermeture de la mine Sherritt Gordon, des négociations ont été entreprises en vertu du programme RELAIS en vue de fournir une aide financière aux termes du programme mixte. Les autorités fédérales avaient bel et bien l'intention d'aider la société Sherritt Gordon à garder ses travailleurs en vertu du programme RELAIS. C'est le gouvernement provincial qui a refusé.